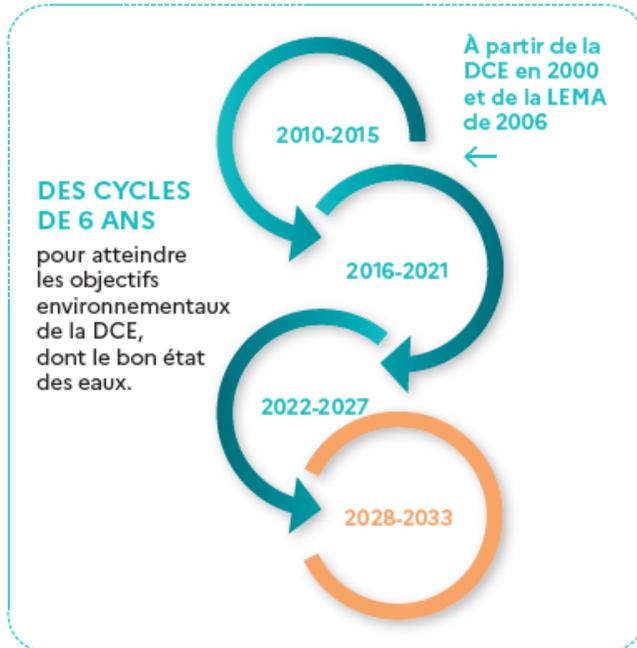




Les grands enjeux de l'eau du Bassin

Corti, 6 mars 2025

Le SDAGE... Transposition française du plan de gestion pour l'eau demandé par la DCE



Cycles de 6 ans

Élaboré et adopté par le Comité de bassin - Approuvé par l'Assemblée de Corse

Définition d'une politique de l'eau en assurant la concertation et en fédérant les acteurs autour d'une stratégie, le SDAGE, qui doit répondre aux objectifs de la DCE et prendre en compte les politiques définies par l'Assemblée de Corse

La révision du SDAGE en vigueur... 3 étapes

- 1 Les grands enjeux de l'eau et le programme de travail
- 2 L'état des lieux du bassin, le bilan du programme de mesures et le tableau de bord des indicateurs du SDAGE
- 3 L'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033 et de programme de mesures associé

Orientations fondamentales
Dispositions



Objectifs d'état
pour chaque masse d'eau



Les questions importantes ou grands enjeux de l'eau

- Un **document officiel** du cycle d'élaboration du SDAGE
- Présente les **grands enjeux de l'eau à traiter dans le bassin**
- Met en évidence les **freins** et **leviers** à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux
- Préfigure les orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2028-2033



1 ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ POUR TOUS ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX

À l'échelle de la Corse, les prélèvements s'élèvent à 111 millions de m³/an dont 48,5 % pour l'eau potable, 50,5 % pour l'irrigation et 1 % pour les autres usages, notamment industriels. Ces proportions sont très variables selon les années, les sous bassins et les périodes de l'année. Si les prélèvements pour l'eau potable sont assez stables malgré une augmentation globale de population, ceux pour l'irrigation fluctuent davantage en lien avec l'humidité des sols mais aussi avec l'augmentation des surfaces irriguées.

Accélérer la mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTE) au vue d'améliorer, dans la durée, l'efficacité de la ressource et le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides par une approche intégrée des enjeux liés à l'eau sur les territoires.

Un PTE détermine des objectifs quantitatifs pour les usages soutenus prioritaires notamment dans les territoires où la ressource connaît des tensions. Basé sur un diagnostic besoins-ressources approfondi, le plan d'actions des PTE, établi en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, combine des économies d'eau et la mobilisation, si nécessaire, de ressources alternatives ou capées en période de hautes eaux pour couvrir le déficit à l'échelle.

Deploier, partout et pour tous, des outils adaptés à l'objectif de sobriété.

Les actions individuelles et collectives visant des pratiques et usages plus sobres en eau doivent être encouragées partout.

Dans le secteur agricole, l'accompagnement et les financements doivent permettre d'accélérer l'évolution des pratiques vers des systèmes plus sobres: utilisation de variétés culturales adaptées au contexte hydrologique, modification des pratiques culturales, agroforesterie, amélioration des systèmes et pratiques d'irrigation (suivi et pilotage de l'irrigation avec des sondes capacitatives pour les sols et/ou des sondes pour évaluer le stress hydrique des espèces, goutte à goutte), expérimentation pour réorienter les activités en mettant à profit les gradients altitudinaux. Pour y parvenir, les critères de conditionnalité pour les raccordements au réseau de l'OEHC ou pour l'obtention d'aides publiques pourraient être actualisés.



Les grands enjeux de l'eau d'ici à 2033

Comment mieux gérer l'eau, ressource vitale dans un contexte de changement climatique ?

Délibération n° 23/056 AC

du 28 avril 2023 relative à la politique de l'eau

Économies d'eau
et infrastructures

Contrat social
et écologique

Gouvernance

Scontri di l'acqua

2023



Comité de bassin Bureau et GT



6 enjeux

Encourager la sobriété pour tous et sensibiliser aux enjeux de préservation de la ressource et des milieux

Améliorer l'acquisition et le partage de la connaissance sur la ressource, les milieux et sur les pressions qui s'y exercent

Restaurer et préserver les milieux

Placer l'eau et les milieux au cœur des différentes politiques pour un développement et un aménagement durables

Poursuivre le rattrapage en infrastructures (eau potable, irrigation, assainissement)

Améliorer la gouvernance et développer l'ingénierie



Êtes-vous d'accord avec les enjeux proposés ? Êtes-vous d'accord avec les pistes de réponses ?
Lesquels vous paraissent prioritaires ?

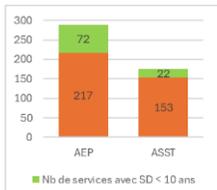
Améliorer la gouvernance et développer l'ingénierie

Les constats

Petit cycle

- **Compétences dispersées**
- **Manque d'investissement** des services publics d'eau et d'assainissement
- **Difficultés** des services publics d'eau potable et d'assainissement pour assurer une gestion patrimoniale : **manque de moyens financiers et/ou techniques** (ingénierie)
- Hostilité au transfert obligatoire des compétences

Grand cycle : compétence GeMAPI exercée par les EPCI



Trop peu de schémas directeurs

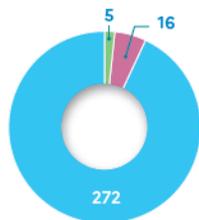


21% services sans compteurs généraux

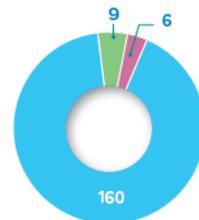
DES SERVICES COMMUNAUX : 94% DES SERVICES D'EAU POTABLE ET 91% DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Mais 5 études de transfert des compétences à l'EPCI sont engagées, 2 sont initiées.

→ Services d'eau potable



→ Services d'assainissement



■ EPCI
■ Syndicat Intercommunal
■ Communes

Les pistes

- **Mieux mobiliser les acteurs du territoire** et améliorer les échanges avec l'instance de bassin
- **Encourager le rôle moteur de l'échelon local et le portage politique d'une ambition territoriale pour l'eau**
Mise en place d'instances de gouvernance locales : vision globale et partagée – ambition portée politiquement
- **Pallier les carences de la gestion patrimoniale des services publics d'eau et d'assainissement en recherchant la bonne échelle d'intervention**
Incertitudes sur transfert des compétences
Mais Solidarité – Mutualisation à rechercher
- **Garantir le droit universel à une eau à un prix abordable et de qualité pour préserver l'accès à ce bien commun**
Juste prix de l'eau

Une consultation en cours

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau !

Site d'information sur l'eau www.corse.eaufrance.fr



- Documents



- Questionnaires

Public
Assemblées

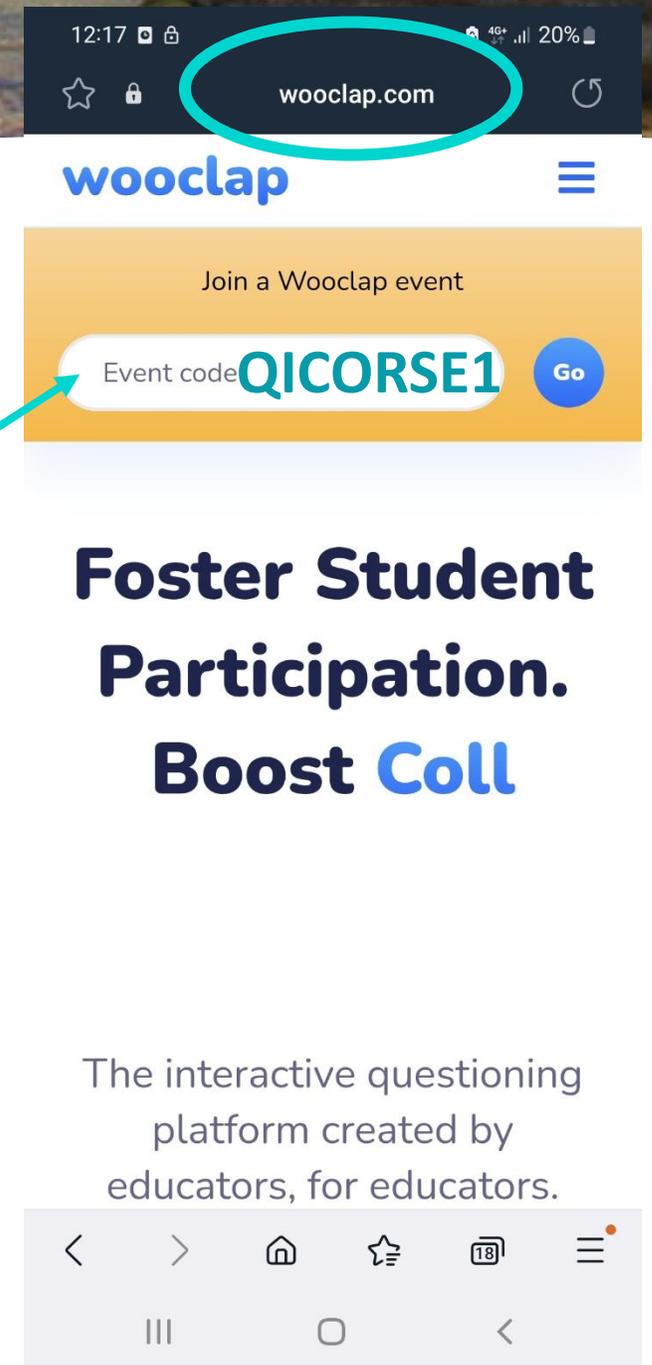
jusqu'au 25 mai 2025
jusqu'au 25 mars 2025

Pour commencer...



Allez sur wooclap.com

Quel mot évoque comment améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ?



Entrer le code :
QICORSE1

← Quitter

Allez sur wooclap.com et utilisez le code **QICORSE1**



Un mot pour évoquer comment améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques



wooclap

Votes - / 2 +



Messages



70 %



144



Merci de votre attention

Table ronde

Animée par **Isabelle DON IGNAZI**

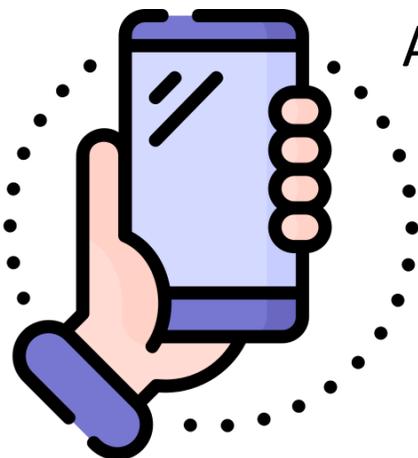
Lionel MORTINI, Président de la communauté de communes Lisula Balagna

Jean-Pierre GIORDANI, maire d'U Salge

Jean-François FILIPPI, maire d'Omessa

Denis LOPEZ, adjoint à la quotidienneté des réseaux et de la voirie
& **Chrystelle LONGUET-MILLELIRI**, Directrice des services techniques, Commune de Bunifaziu

Pour commencer...



Allez sur wooclap.com

Entrer le code :
QICORSE1



Selon vous, quelles sont les principales difficultés pour la gestion de l'eau potable et l'assainissement ? (2 réponses au maximum)

- Manque de ressources financières
- Faible densité de population
- Isolement des zones habitées
- Manque de moyens techniques
- Inertie liée au transfert de compétences prévu en 2026
- Autre (si vous cochez cette case, laissez un commentaire pour préciser)

Selon vous, quelles sont les principales difficultés pour la gestion de l'eau potable et l'assainissement ? (2 réponses maximum)



6 **Autre (si vous cochez cette case, laissez un commentaire pour préciser)**

Un golf en corse !

Densité ilisayion à l'usage raisonnée de l'eau

Sensibilisation
Equipement des foyers pour utilisations des eaux grises

Manque de moyens techniques, humaines, de compétences et de volonté

manque de connaissance

Choix politiques

Manque de connaissances et d'accompagnement

Pour commencer...



Allez sur wooclap.com



Entrer le code :
QICORSE2

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être le plus facilement mutualisé à l'échelle de plusieurs collectivités ? (2 réponses au maximum)

- L'ingénierie
- L'élaboration de schémas directeurs (c'est-à-dire des schémas intercommunaux)
- L'équipe qui entretient les infrastructures
- Les travaux d'infrastructures
- La gestion administrative et financière
- Autre (si vous cochez cette case, laissez un commentaire pour préciser)
- Rien

The interactive questioning platform created by educators, for educators.



Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être le plus facilement mutualisé à l'échelle de plusieurs collectivités ? (2 réponses au maximum)



1

L'ingénierie

62% 43



2

L'élaboration de schémas directeurs (c'est-à-dire des schémas intercommunaux)

45% 31

3

L'équipe qui entretient les infrastructures

26% 18

4

Les travaux d'infrastructures

16% 11

5

La gestion administrative et financière

22% 15

6

Autre (si vous cochez cette case, laissez un commentaire pour préciser)

3% 2

7

Rien

4% 3



6



La communication et la sensibilisation

Camion citerne eau potable

Pour commencer...



Allez sur wooclap.com

Selon vous, qu'est qui est le plus important à réaliser pour que le prix de l'eau permette d'amortir les investissements nécessaires et de garantir la pérennité des ouvrages ? (1 seule réponse)

- Faire évoluer la réglementation (par exemple pour pouvoir adapter la tarification aux variations saisonnières de la population)
- Augmenter le prix de l'eau pour augmenter les recettes
- Diminuer les charges de fonctionnement du service
- Autre (si vous cochez cette case, laissez un commentaire pour préciser)

12:17 4G+ 20%

wooclap.com

wooclap

Join a Wooclap event

Event code **QICORSE2** Go

Foster Student Participation. Boost Coll

The interactive questioning platform created by educators, for educators.

Entrer le code :
QICORSE2

Selon vous, qu'est qui est le plus important à réaliser pour que le prix de l'eau permette d'amortir les investissements nécessaires et de garantir la pérennité des ouvrages ? (1 seule réponse)

1 Faire évoluer la réglementation (par exemple pour pouvoir adapter la tarification aux variations saisonnières de la population) 73% 58

2 Augmenter le prix de l'eau pour augmenter les recettes 4% 3

3 Diminuer les charges de fonctionnement du service 16% 13

4 Autre (si vous cochez cette case, laissez un commentaire pour préciser) 6% 5

4 Autre (si vous cochez cette case, laissez un commentaire pour préciser)

Adapter le prix a l'échelle de la commune

Imposer les intercommunalités, faire évoluer la réglementation et faire évoluer la fonction publique

Un tarif proportionnel à la consommation

Avoir une gestion regionale



12^e programme priorités, nouveautés, principes

Mars 2025

Le 12e programme

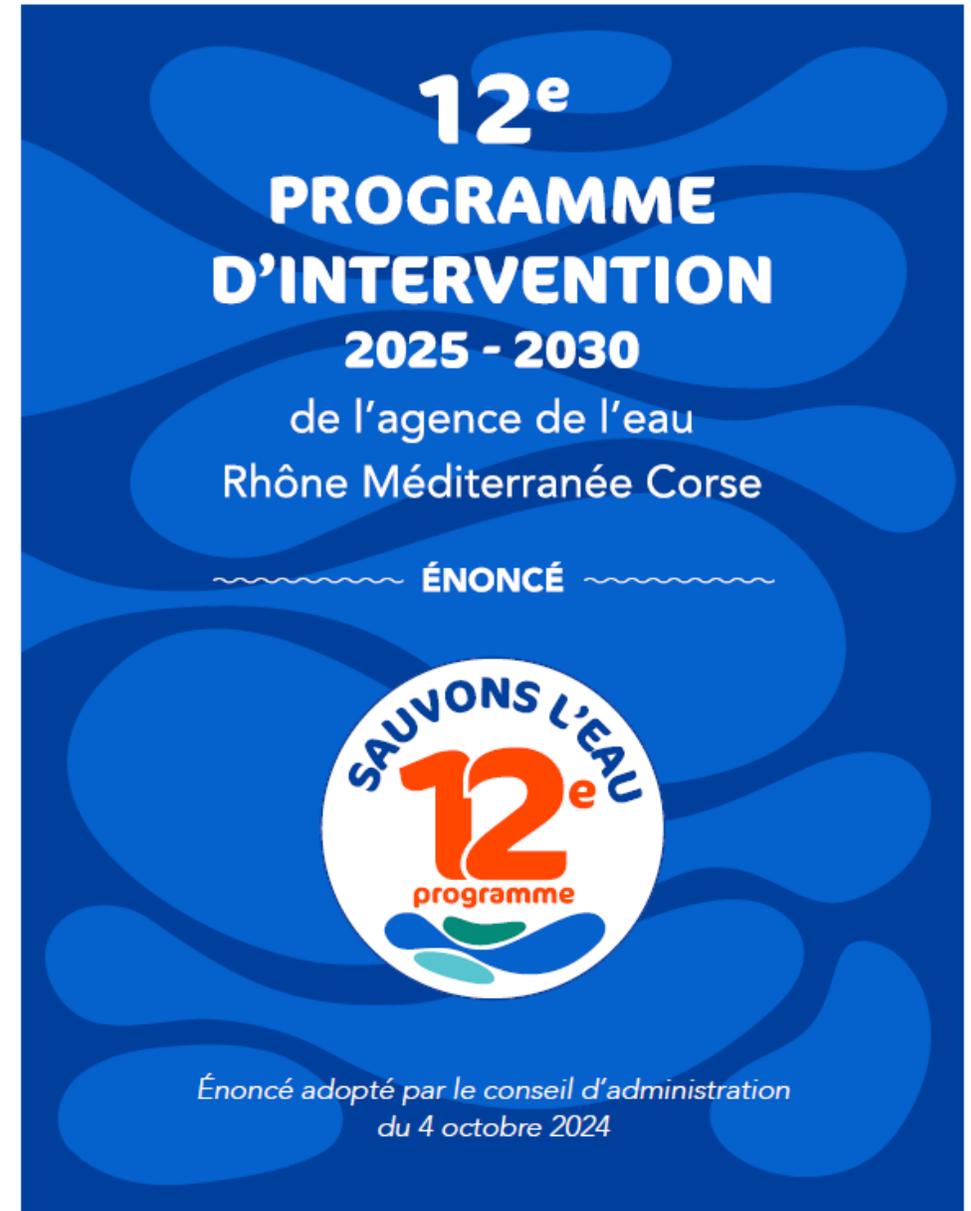
- ❑ **Énoncé** : objectifs d'intervention + maquette financière
- ❑ **Redevances** : taux + zonages

Adoptés le 04/10/2024 par le conseil d'administration de l'agence après un vote unanime des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse

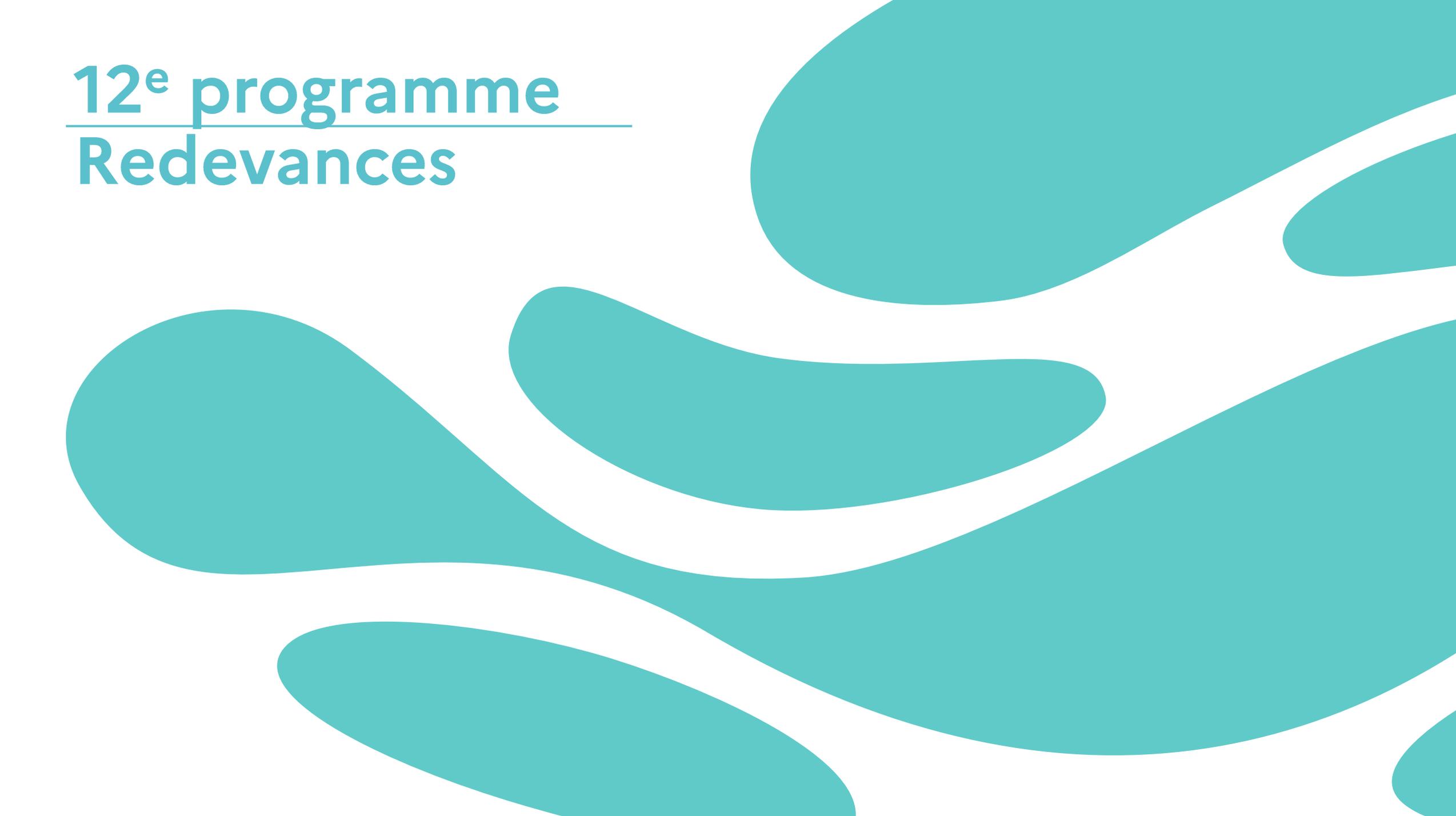


- ❑ **43 Fiches aides** : modalités d'aides

Adoptées le 19/12/2024 par le conseil d'administration de l'agence à l'unanimité



12^e programme Redevances

The background of the slide features several large, overlapping, organic shapes in a teal color. These shapes are positioned primarily on the right side and bottom of the page, creating a modern, abstract design.

Une fiscalité vertueuse

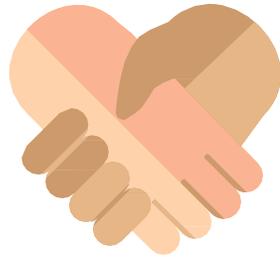
pour sauver l'eau à l'échelle du bassin



Incitative

En envoyant un signal prix accru, les redevances incitent à améliorer les pratiques.

Certaines sont même des taxes comportementales.



Solidaire

Solidarité entre les usagers : les redevances collectées auprès de chacun alimentent un fonds destiné à tous.

Solidarité entre les territoires : soutien particulier aux territoires ruraux les plus fragilisés.



Responsable

Les redevances sont une manière de contribuer collectivement à la réparation de la dette écologique.



Éclairante

Les redevances, par les données collectées, sont une source précieuse de connaissance sur les atteintes aux milieux aquatiques.



Réforme de 2025

Ce qui va changer pour les usagers

01. Remplacement de 3 redevances

Supprimées

- Redevance pollution domestique
- Redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC) payée par les ménages
- Redevance MRC payée par les industriels

Créées

- Redevance sur la consommation d'eau potable
- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

En remplacement du système antérieur combinant primes pour l'épuration et majoration Grenelle

Réforme de 2025

Ce qui va changer pour les usagers

02. Des redevances encore + incitatives



- Modulation des taux corrélés à la performance des services d'assainissement et des réseaux d'eau potable, pour inciter les collectivités à contrôler et améliorer leurs systèmes (réduction des fuites et des pollutions)



- Relèvement des plafonds des taux de redevances de prélèvement et instauration de taux planchers, pour encourager la sobriété dans un contexte de tension de la ressource

Réforme de 2025

Ce qui va changer pour les usagers

03. La contribution des acteurs économiques va augmenter
(principalement via la redevance prélevement), tandis que celle des ménages va, en moyenne, rester stable.

04. Une facture d'eau plus lisible et transparente





La modulation de la performance

Des coefficients de modulation intégrer dans le calcul du montant des redevances pour performance des collectivités :

→ Volume (m³ facturés) x taux voté par le CB X **coefficient de modulation de la performance**

Performance Eau potable

Coefficient de modulation variant de 1 à 0,2

2 axes de modulation :

- Rendement
- connaissance patrimoniale

Performance Assainissement

Coefficient de modulation variant de 1 à 0,3

3 axes de modulation :

- Autosurveillance
- conformité réglementaire
- efficacité assainissement

Evolution progressive des taux de redevances pour performance : **2025 à 2028**



Evolution de la facture d'eau

FACTURE 2024	Quantité m3	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			217,80	222,37	
ABONNEMENT EAU POTABLE			30,65	31,29	2,1
CONSOUMATION					
Part eau potable	120	1,485	178,20	181,94	2,1
Part Agence de l'Eau Préservation Ressource *	120	0,075	8,95	9,14	2,1
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			195,64	199,75	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT			23,56	24,05	2,1
Part épuration	120	1,434	172,08	175,69	2,1
ORGANISMES PUBLICS			54,00	55,13	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,80	35,53	2,1
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,16	19,20	19,60	2,1
TOTAL HT			467,44		
MONTANT TVA			9,82		
TOTAL TTC				477,25	

* Taux prélèvement eau potable agence de l'eau = 0,0466 € x coefficient perte et impayé 1,6 (coefficient à fixer par la collectivité en fonction de ses éléments de contexte)

FACTURE 2025	Quantité m3	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			208,85	213,24	
ABONNEMENT EAU POTABLE			30,65	31,29	2,1
CONSOUMATION					
Part eau potable	120	1,485	178,20	181,94	2,1
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			195,64	199,75	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT			23,56	24,05	2,1
Part épuration	120	1,434	172,08	175,69	2,1
ORGANISMES PUBLICS			62,95	64,27	
Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	120	0,43	51,60	52,68	2,1
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	120	0,01	1,20	1,23	2,1
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)	120	0,01	1,20	1,23	2,1
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) *	120	0,075	8,95	9,14	2,1
TOTAL HT			467,44		
MONTANT TVA			9,82		
TOTAL TTC				477,25	

Modulation de la performance : 0.2 pour l'eau potable et 0.3 pour l'assainissement

FACTURE 2028	Quantité m3	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			208,85	213,24	
ABONNEMENT EAU POTABLE			30,65	31,29	2,1
CONSOUMATION					
Part eau potable	120	1,485	178,20	181,94	2,1
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			195,64	199,75	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT			23,56	24,05	2,1
Part épuration	120	1,434	172,08	175,69	2,1
ORGANISMES PUBLICS			90,55	92,45	
Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	120	0,30	36,00	36,76	2,1
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	120	0,21	25,20	25,73	2,1
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)	120	0,17	20,40	20,83	2,1
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) *	120	0,075	8,95	9,14	2,1
TOTAL HT			495,04		
MONTANT TVA			10,40		
TOTAL TTC				505,43	

Modulation de la performance : 1 pour l'eau potable et 1 pour l'assainissement

Quantité m3	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
		208,85	213,24	
		30,65	31,29	2,1
120	1,485	178,20	181,94	2,1
		195,64	199,75	
		23,56	24,05	2,1
120	1,434	172,08	175,69	2,1
		62,95	64,27	
120	0,30	36,00	36,76	2,1
120	0,07	8,40	8,58	2,1
120	0,08	9,60	9,80	2,1
120	0,075	8,95	9,14	2,1
		467,44		
		9,82		
			477,25	

Modulation de la performance : 0.33 pour l'eau potable et 0.46 pour l'assainissement

Quantité m3	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
		208,85	213,24	
		30,65	31,29	2,1
120	1,485	178,20	181,94	2,1
		195,64	199,75	
		23,56	24,05	2,1
120	1,434	172,08	175,69	2,1
		56,11	57,29	
120	0,30	36,00	36,76	2,1
120	0,042	5,04	5,15	2,1
120	0,051	6,12	6,25	2,1
120	0,075	8,95	9,14	2,1
		460,60		
		9,67		
			470,27	

Modulation de la performance : 0.2 pour l'eau potable et 0.3 pour l'assainissement



LA REFORME DES REDEVANCES

Plaquette de présentation



3 fiches techniques redevances



2 sites internet

www.eaurmc.fr



www.lesagencesdeleau.fr



2 vidéos

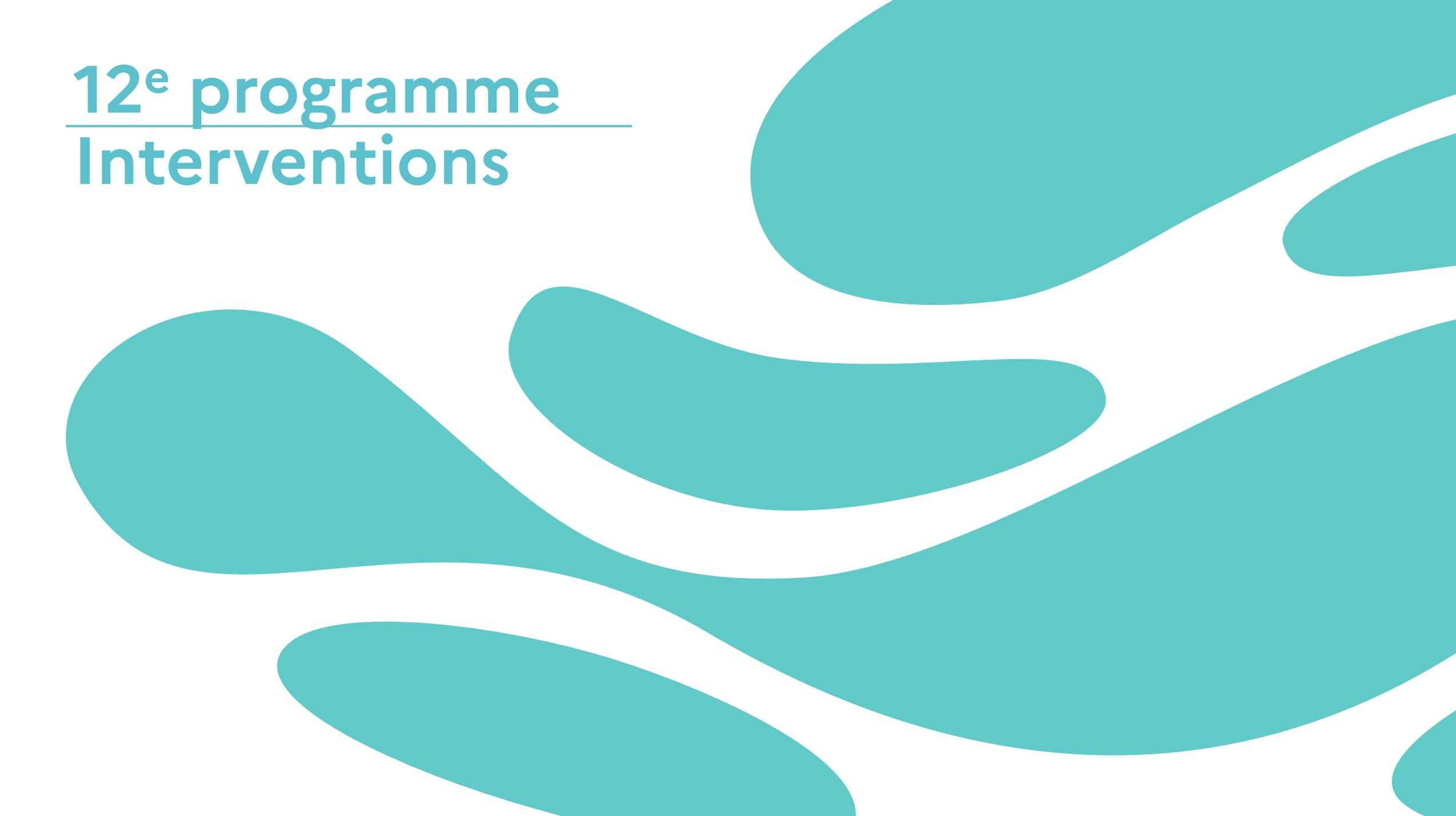
Pour les collectivités



Pour les industriels



12^e programme Interventions

The background of the slide features several large, overlapping, organic shapes in a teal color. These shapes are positioned primarily on the right side and bottom of the page, creating a modern, abstract design.



L'ambition du 12^e programme

Être à la hauteur des enjeux

"Sauvons l'eau"



L'atteinte du **bon état des milieux**



L'adaptation des territoires au **changement climatique**



La reconquête de la **biodiversité**



La **solidarité** entre les territoires

"Une ambition partagée : 2 ans de concertation,
un programme voté à l'unanimité"



L'ambition du 12^e programme

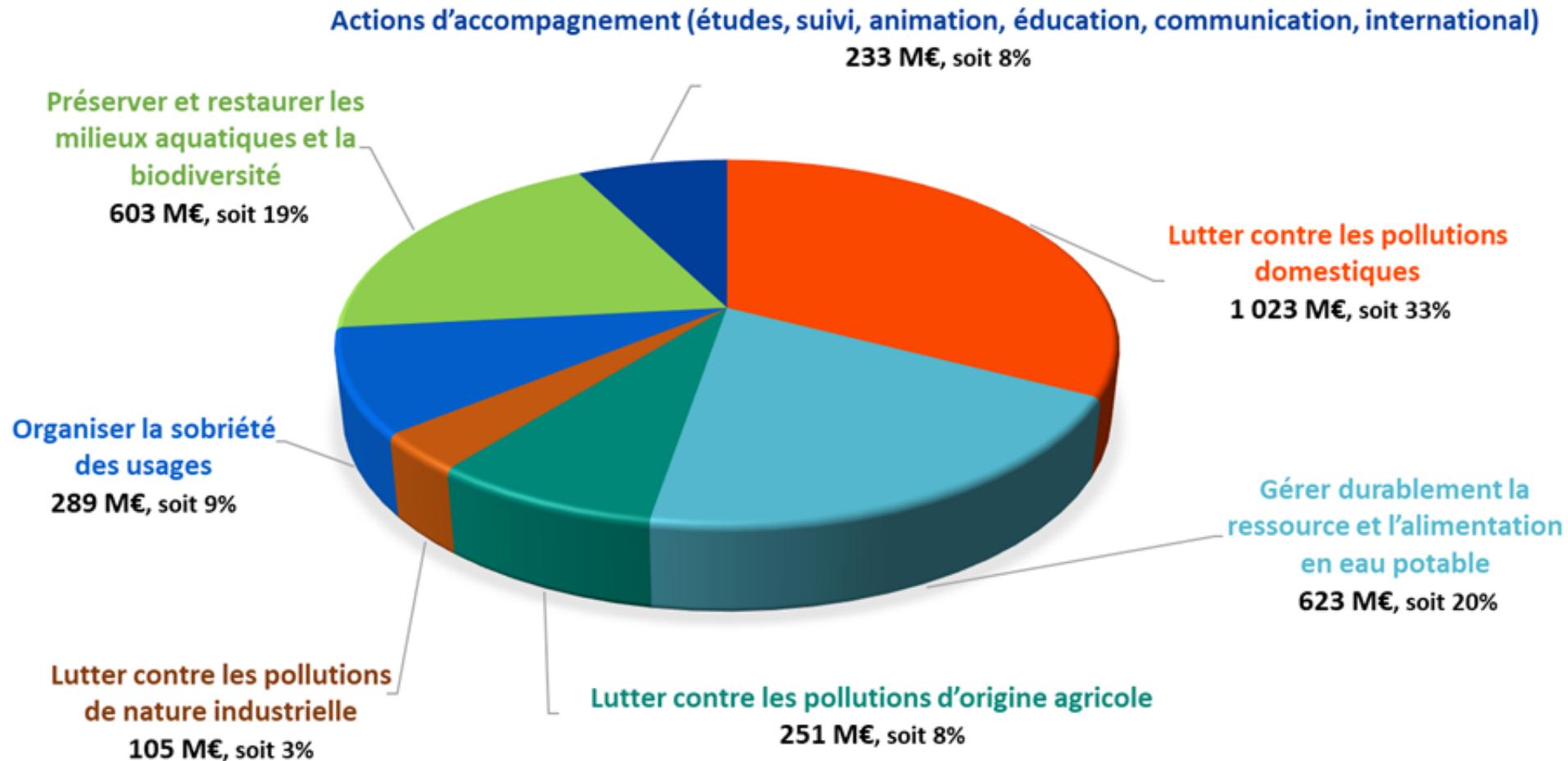
Mobiliser & Donner toute sa valeur à l'eau

520 M€ d'aides/an
une hausse de + de 25 %

Embarquer tous les territoires et tous les usages
pour amplifier et accélérer les actions
grâce à des redevances augmentées

Le budget aides du 12^e programme

- 55% pour le petit cycle
- 603 M€ pour les milieux et la biodiversité



Priorité n°1



L'atteinte du bon état des milieux

Agir pour :

- Restaurer le bon état des milieux qui sont aujourd'hui dégradés
- Lutter contre l'effondrement de la biodiversité
- Préserver les milieux en bon état pour lutter contre leur dégradation

Grâce à des moyens augmentés :

- Enveloppe d'aide augmentée à plus de 600M€
- Aides à la restauration élargies à tous les territoires
- Nouvelles aides à la préservation pour des milieux stratégiques (déjà existantes en Corse au 11^e)
- Taux d'aide maximum relevé à 80% pour les actions les plus ambitieuses

Priorité n°2



L'adaptation des territoires au changement climatique

Agir pour :

- **La sobriété** : économiser l'eau partout, pour tous les usages
- L'adaptation à l'assèchement des sols :
 - Végétaliser les villes
 - Retenir l'eau dans les terres agricoles

Grâce à des moyens augmentés :

- **Aides aux économies d'eau élargies**
- Enveloppe d'aides x2 pour infiltrer les eaux pluviales en ville
- **Nouvelles aides pour expérimenter des aménagements ruraux permettant de ralentir les ruissellements et infiltrer l'eau dans le sol**



Les principes du 12^e programme

💧 Taux d'aides réhaussés

50%, jusqu'à **70%** pour les priorités du programme, et jusqu'à **80%** pour les actions les plus ambitieuses de restauration et préservation des milieux

💧 Nouvelles aides pour faire face aux enjeux émergents

💧 Aides élargies à de nouveaux acteurs

💧 Prise en compte des spécificités de chaque bassin

💧 Solidarité auprès des services d'eau et d'assainissement

L'ambition du 12^e programme

5 axes d'intervention



Organiser la **sobriété** des usages pour tous les acteurs



Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité



Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable



Améliorer la **qualité des eaux** dans les milieux



Préserver et restaurer les capacités des **sols à infiltrer**, stocker l'eau et recharger les aquifères



Les aides aux réseaux AEP et assainissement dans le rural

- **Maintien de la solidarité avec le monde rural**
- **70 % d'aide agence de l'eau** et co-financement Collectivité de Corse / Etat
 - Stations et réseaux d'**assainissement**
 - Amélioration des **rendements** des réseaux d'**eau potable, sécurisation**
 - Appui à la **sortie de la tarification forfaitaire**
- **Zonage solidarité élargi : ensemble des communes, à l'exception de :**
 - **Corse-du-Sud** : Afa, Ajaccio, Alata, Appietto, Cuttoli-Corticchiato, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle-di-Mezzana, Villanova
 - **Haute-Corse** : Bastia, Biguglia, Borgo, Furiani, Lucciana, San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-di-Lota, Ville-di-Pietrabugno.



Conditions d'éligibilité AEP/assainissement

💧 Prix de l'eau minimum

- communes \geq 3000 habitants : **prix minimum de 1,1€/m³** (HT et hors redevances)
- communes $<$ 3000 habitants : **0,8€/m³** (HT et hors redevances)

💧 Tarification volumétrique : sauf dérogation motivée

- Aides possibles à la mise en place de compteurs volumétriques si tarification volumétrique mise en place

💧 Schéma directeur **de moins de 10 ans**

💧 Saisie de l'ensemble des données et critères obligatoires dans **SISPEA**

💧 Projets liés à un accroissement de l'activité économique ou de la population non éligibles

💧 Pour les travaux de plus de 150 000 €HT : **charte de qualité des réseaux** (notamment note géotechnique préalable)

Non engagement de l'opération avant dépôt de la demande d'aide

Projet mature (démarrage travaux/études dans les 6 à 12 mois)

43 fiches aides

- 38 fiches communes aux deux bassins
- 2 spécifiques Corse et 3 spécifiques Rhône-Méditerranée sur les thématiques partage eau/substitution et captages



Partage de l'eau et sobriété

ECO1	Sobriété en eau des collectivités
ECO2	Sobriété en eau de l'agriculture
ECO3	Sobriété en eau des activités industrielles et économiques
ECO4-RM	Partage de l'eau entre les usages
ECO5-RM	Projets de substitution
ECO6-Corse	Organisation et partage de l'eau entre les usages

Autre fiche concernée :

ASS4	Réutilisation des eaux usées traitées et des eaux grises
------	--

Milieux aquatiques et biodiversité

MAH1	Restauration des milieux aquatiques et humides dégradés
MAH2	Continuité écologique des cours d'eau
MAH3	Préservation des milieux aquatiques et humides
MAH4	Reconquête de la biodiversité
MAH5	Actions en faveur du milieu marin méditerranéen
MAH6	Stratégies territoriales sur les milieux aquatiques, milieux humides et milieux marins
MAH7	Mesures hydrologiques d'atténuation de l'impact des ouvrages hydroélectriques

Assainissement

ASS1	Stations de traitement des eaux usées
ASS2	Réseaux d'assainissement
ASS3	Gestion des boues des stations de traitement des eaux usées
ASS4	Réutilisation des eaux usées traitées et des eaux grises

Autre fiche concernée :

SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
------	--

Agriculture

AGRI1	Expérimentation agricole
AGRI2	Filières agricoles favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité
AGRI3	Groupes d'agriculteurs en transition vers l'agroécologie
AGRI4	Aides agricoles en lien avec le dispositif de la PAC
AGRI5	Paielements pour services environnementaux

Autre fiche concernée :

ECO2	Sobriété en eau de l'agriculture
------	----------------------------------

Industries et autres activités économiques

IND1	Réduction des pollutions de nature industrielle
IND2	Opérations groupées sectorielles

Autre fiche concernée :

ECO3	Sobriété en eau des activités industrielles et économiques
------	--

Réduction des substances dangereuses (multi-acteurs)

TRANSV	Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses
--------	---

Alimentation en eau potable

AEP1	Mise en conformité de l'eau destinée à la consommation humaine
AEP2	Sécurisation de l'alimentation en eau potable
AEP3-RM	Préservation et restauration de la qualité des eaux sur les captages et sur les ressources stratégiques
AEP3-Corse	Préservation et restauration de la qualité des eaux sur les captages
SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

Autre fiche concernée :

ECO1	Sobriété en eau des collectivités
------	-----------------------------------

Pluvial et sol

PLUV	Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine
SOL	Aménagements paysagers d'infiltration de l'eau dans les sols en milieu rural

Autres fiches concernées :

MAH3	Préservation des milieux aquatiques et humides
------	--

Partie 3A - Accompagnement de la mise en œuvre

TRANSV	Projets multi-thématiques d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau
TRANSV	Contrats et accords-cadres
ANIM	Gouvernance locale de l'eau, urbanisme, têtes de réseau et démarches participatives
COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
ETUD	Connaissance, études générales
SUIV	Surveillance environnementale
INT	Coopération à l'international
TRANSV	Remise en état post-sinistre
TRANSV	Maîtrise foncière

Partie 3B - Conditions générales des aides

CG	Conditions générales d'attribution de versement des aides
CDA	Commission des aides et délégations au directeur général de l'agence en matière d'attribution et de gestion des aides



LES AIDES DU 12e PROGRAMME

Site internet www.eaurmc.fr



Accueil > L'agence > 12e programme "Sauvons l'eau !"



12e programme "Sauvons l'eau !"

Le 12e programme, entré en vigueur le 1er janvier 2025, pour 6 ans, constitue un des leviers principaux de la mise en œuvre des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et de Corse et du Plan Eau. Il a fait l'objet de deux années de concertation durant lesquelles tous les acteurs de l'eau – élus, industriels, agriculteurs, associations – ont exprimé leurs attentes et préoccupations.

DES MOYENS EN HAUSSE



520 M€ D'AIDES PAR AN
(soit une hausse de + de 25% par rapport au programme précédent)

Au bénéfice des maîtres d'ouvrage (collectivités, établissements publics, industriels, agriculteurs, associations...) qui agissent pour l'eau

330 agents pour accompagner au plus près les maîtres d'ouvrage

CONSULTER L'ÉNONCÉ DU 12e PROGRAMME



- Missions et organisation
- Territoire d'intervention
- 12e programme "Sauvons l'eau !"**
- Partenaires de l'agence de l'eau
- Information du public et transparence
- La gestion de l'eau en France

L'AGENCE VOUS AIDE

> Voir toutes les aides

LES REDEVANCES

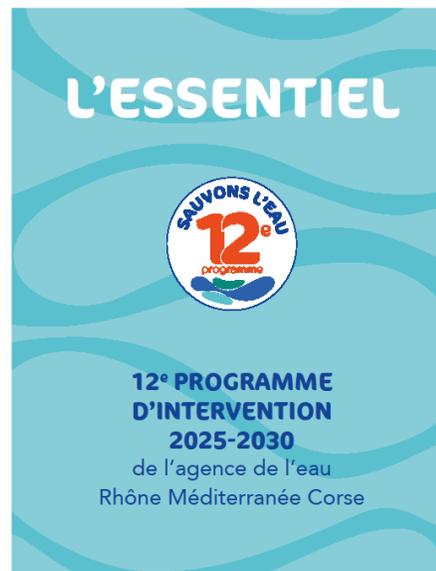
> Voir toutes les redevances

POUR ALLER PLUS LOIN



Des vidéos, guides et études

Plaquette synthétique
12e Programme



Magazine Sauvons l'eau
Edition spéciale 12e P.



Programme d'intervention 2025-2030

**Ensemble,
relevons les
défis de l'eau !**



Vous avez un projet ? PARLONS-EN !

Déposer une demande d'aide
sur le portail des aides de l'agence :

<https://aides.eaurmc.fr/Tsa>



Vos contacts par territoire :

Pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

Délégation de Lyon

T. 04 72 76 19 00

Pour les départements 21, 25, 39, 52, 70, 71, 88, 90

Délégation de Besançon

T. 04 26 22 31 00

Pour les départements 04, 05, 06, 13, 83, 84, 2A, 2B

Délégation de Marseille

T. 04 26 22 30 00

Pour les départements 09, 11, 30, 34, 48, 66

Délégation de Montpellier

T. 04 26 22 32 00



Une consultation en cours

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, donnez votre avis sur l'avenir de l'eau !



Le changement climatique, les sécheresses, les inondations, la qualité de l'eau et ses effets sur notre santé, le déclin de la biodiversité... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous.

Pour répondre à ces défis, des politiques publiques sont mises en œuvre. Si elles s'inscrivent dans un cadre national et européen, elles doivent aussi répondre aux préoccupations grandissantes des citoyens.

Sur quoi êtes-vous consulté ?

D'ici 3 ans, les documents définissant la politique à mener dans le domaine de l'eau et des inondations seront actualisés. Il s'agit du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du PGRI (plan de gestion des risques d'inondation).

Dès aujourd'hui, vous êtes consultés sur les grands enjeux à traiter dans ces plans de gestion, pour identifier collectivement les réponses et leviers d'action à mobiliser.

Qui vous consulte ?

Le comité de bassin de Corse et l'Etat, responsables de l'élaboration de ces plans de gestion.

Le comité de bassin Conca di Corsica est une assemblée nommée par le Président du Conseil exécutif de Corse qui réunit des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers de l'eau (agriculteurs, consommateurs, associations de protection de l'environnement, producteur d'énergie...) et de services de la Collectivité de Corse et de l'Etat. Le Comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides.

A quoi vont servir vos avis ?

Tous vos avis seront analysés. Vos réponses aux enjeux, aux questions posées et aux leviers d'actions proposés seront prises en compte par le comité de bassin et l'Etat, pour actualiser les orientations du SDAGE et du PGRI de Corse pour la période 2028-2033.

Participez maintenant !

Je participe en tant que citoyen (jusqu'au 25 mai 2025)

[Lien vers le questionnaire sur les enjeux de la politique de l'eau / public](#)

[Lien vers le questionnaire sur les enjeux de la politique relative aux risques d'inondation / public](#)

Je représente une assemblée qui a reçu un courrier de consultation (jusqu'au 25 mars 2025)

[Lien vers le questionnaire sur les enjeux de la politique de l'eau / assemblée](#)

[Lien vers le questionnaire sur les enjeux de la politique relative aux risques d'inondation / assemblée](#)

Documents à télécharger

[plaquette de consultation sur les grands enjeux de l'eau du bassin de Corse](#)
PDF | 371,21 KB

Pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

[Les grands enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques 2028-2033 \(pour avis\)](#)
PDF | 1,79 MB

[Plaquette de présentation du SDAGE et du programme de mesures 2022-2027 \(pour information\)](#)
PDF | 2,77 MB

Pour la gestion des risques d'inondation :

[Synthèse des questions importantes pour l'élaboration du PGRI 2028-2033](#)
PDF | 730,71 KB

[Addendum 2024 à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation \(EPRI\) de 2011](#)
PDF | 14,27 MB

[Arrêté du 20/11/2024 portant modification de l'addendum à l'EPRI](#)
PDF | 336,95 KB

[Calendrier d'élaboration du plan de gestion des risques d'inondation \(PGRI \) 2028-2033](#)
PDF | 509,12 KB

[Cartographie des territoires à risque d'inondation \(2024\)](#)
PDF | 772,83 KB

Public
Assemblées

jusqu'au 25 mai 2025
jusqu'au 25 mars 2025



Un Buffet vous attend dans le hall

À partir de 13h30

Stands

Agence de l'eau, Collectivité de Corse et OEHC, DREAL
se tiennent à votre disposition pour vous apporter plus d'informations et répondre à vos questions